

Déposé le 25/01/2023

Caen PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

la RETRAITE,
c'est NOUS!

ON VA
L'A FAITE! L'ON L'A GAGNÉE! L'AMELIORER!

ON LA DEFEND!

TOUS ENSEMBLE!

*Pour notre avenir et celui de nos enfants, im-
posons une réforme des retraites basée sur
les propositions alternatives de la CGT*

Agenda

**Action contre la réforme des
retraites**

31 janvier

**Journée Etude continuité
syndicale**

13 avril

Armada de Rouen

13 juin



Rencontre entre les organisations syndicales de retraitées et l'ARS

Le 23 novembre dernier, l'intersyndicale des retraités du Calvados, était reçue par l'ARS Agence Régionale de Santé : une « première » sur le Calvados .

En bref le résumé de cette entrevue riche et instructive.

Inutile de revenir sur le scandale du géant des EHPAD, le groupe ORPEA , mis à jour par le journaliste Victor CASTANET dans son livre les «fossoyeurs » : négligences , maltraitements, captation d'argent public, rétro commissions, connivence politique : les preuves sont là.

L'intersyndicale est venue demander des comptes à l'ARS sur les contrôles dans notre région, suite aux directives gouvernementales du 9 mars 2022 annonçant le contrôle des 7500 EHPAD de notre pays.

Pour la Normandie : 384 seront contrôlés en 2024. Inspection sur site ou contrôle sur pièces.

Actuellement 10 agents sont affectés à ce travail, 6 agents supplémentaires sont prévus.

Pour 2022: l'ARS a effectué 90 contrôles, 15 % sur site (2 jours) - 85% sur dossiers.

12 établissements dans le Calvados ont fait l'objet de recours au niveau national pour :
des locaux à risques / non sécurisés
des prises en charge non appropriées
un manque de personnel

Une fermeture d'établissement a été décidée par le Conseil Départemental.

L'ARS tient à faire savoir toutefois, que beaucoup d'établissements fonctionnent bien.



L'intersyndicale insiste sur les conditions de travail des actifs dans les établissements, sans aucun doute, une condition indispensable pour éviter les maltraitements (formation, salaire, horaires, charge de travail etc etc).

L'intersyndicale a rappelé l'importance de la mise en place des CVS Conseil à la Vie Sociale dans chaque établissement et de leur bon fonctionnement (certaines familles n'osent pas dénoncer des faits par peur de représailles, le CVS permet de préserver l'anonymat, les membres du CVS étant élus).

Reste un point crucial : le contrôle à posteriori des crédits alloués et subventions données : les contrôleurs n'ont pas de compétences pointues et spécifiques financières et les grands groupes sont passés orfèvres en la matière pour contourner les règles.

Enfin, l'intersyndicale alerte sur la mise en place progressive et sans bruit d'accueils post opératoires dans les EHPAD sur des places d'hébergements temporaires pour palier au manque de lits dans les hôpitaux ou maisons de convalescence et sur financement de la Sécurité Sociale : nouvelles dérives ? Un nouveau scandale en perspective ? L'ARS est informée.

Pour la CGT , la réponse politique n'est pas à la hauteur des scandales maintes fois dénoncés avant ce livre par les organisations syndicales mais non entendus par nos dirigeants. Une refonte globale du secteur est nécessaire avec la mise en place d'un grand service publique sur tout le territoire , financé par branche maladie de la Sécurité Sociale. C' est notre feuille de route, notre exigence sur tout le territoire.

Par Odile Le Disert

Flash info séniors

Sommaire :

Edito :

Jean-Luc LEMAROIS
Secrétaire Général
USR/CGT14

Rencontre avec l'ARS

Aide sociale en ehpad

Actionnaires du CAC40

Catastrophe aux urgences

Aides à domiciles

Infos CGT

Bouger avec la poste !!!!

La retraite: un choix de société

Culture

Nouvelle action: 31 janvier



Tous mes vœux de bonheur, de santé, de fraternité et de solidarité pour vous et vos proches.

Malgré l'opposition de l'ensemble des syndicats et des organisations de jeunesse, l'exécutif confirme sa volonté de réforme des retraites, avec comme axe principal le report de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 65 ans.

De nombreux salariés se disent prêts à faire grève pour défendre leur retraite. Une détermination encore plus importante qu'en matière de salaire! L'unité syndicale est un plus pour gagner ce combat et faire reculer le patronat et le gouvernement.

La CGT s'emploie à construire une première journée de mobilisation unitaire dès le mois de janvier pour faire monter le rapport de forces. Ce dernier ne pourra se gagner que si l'ensemble de nos syndicats, de nos syndiqués, toutes professions confondues, en font un axe prioritaire, en adaptant à partir des réalités de chacun les modes d'action qui conviennent. Il nous faut sur chaque lieu de travail, dans chaque assemblée générale qui sera organisée entre actifs et retraités, mettre cette stratégie en débat afin de convaincre le plus grand nombre à s'y engager massivement.

Face à une situation et un contexte social qui ne cessent de se dégrader fortement, le syndicalisme CGT doit jouer un rôle capital dans la construction d'un mouvement social afin d'imposer d'autres choix que le recul.

Il en est ainsi :

- de l'exigence d'une autre répartition des richesses par une augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions, avec un SMIC à et un minimum retraite à 2000 euros bruts.
- de la pérennisation de notre sécurité sociale, de notre système de santé par l'attribution de moyens financiers, matériels et humains, nécessaires pour répondre aux besoins de la population,
- de la reconstruction d'un service public de proximité, donnant accès aux besoins essentiels à nos concitoyens et en premier lieu, aux retraités.

Tous ces sujets vont être au centre de la préparation, des échanges, des débats, des documents préparatoires pour le 53^{ème} congrès CGT à Clermont Ferrand en mars 2023 et le congrès de l'UCR-CGT à ST Malo en novembre 2023.

La force de la CGT, c'est avant tout ses adhérents, leur nombre, leur capacité à mener la bataille des idées afin de construire des perspectives, des propositions permettant d'améliorer les conditions de vie des retraités, dans une société meilleure et plus juste.

Oui, le renforcement de la CGT est la clef d'une élévation du rapport de forces pour atteindre ce but ambitieux.

Chacun d'entre nous à un rôle à jouer pour gagner cet objectif.

Mais dès maintenant, mobilisons-nous pour faire échec à cette réforme et imposer une bonne retraite pour tous dès 60 ans.

Aide sociale en EHPAD

L'aide au financement de l'hébergement en EHPAD concerne les personnes âgées de plus de 65 ans et plus de 60 ans pour les personnes inaptes au travail et les personnes handicapées.

- **85 EHPAD et 6 Unités de soins de longue durée (USLD) dans le Calvados (soit un total de 7713 lits dont 4315 lits habilité à l'aide sociale)**
- **17 EHPAD non habilités à l'aide sociale (aucun lit habilité)**

Qui peut prétendre à l'aide sociale en hébergement ?

L'aide sociale a un caractère subsidiaire. Elle intervient en dernier recours pour aider au financement de la part des frais d'hébergement non couverte par les ressources personnelles de la personne accueillie dans l'EHPAD et celles des personnes qui lui doivent assistance (aide de son conjoint au titre du devoir de secours et des enfants au titre de l'obligation alimentaire).

Le département avant d'attribuer l'aide sociale fait appel aux obligés alimentaire.

Quelles sont les dépenses susceptibles d'être prises en charge au titre de l'aide sociale ?

Le tarif hébergement de l'établissement ou pour les EHPAD partiellement habilité à l'aide sociale le tarif moyen aide sociale arrêté par le président du conseil départemental (58,41 euros au 01/01/2022)

Le ticket modérateur GIR 5-6 de l'établissement (5,61 euros)

Les demandes doivent être faites dans les mairies, ou les CCAS; les revenus sont pris en compte sans le bien immobilier, une garantie hypothécaire est mise sur les biens immobiliers.

Le minimum d'argent laissé à disposition.

Le bénéficiaire de l'aide sociale doit pouvoir disposer d'une somme d'argent équivalente à 10% de ses ressources mensuelles (hors allocation logement).

Les EHPAD publics sont totalement habilités à l'aide sociale, les privés non lucratifs partiellement; les privés lucratifs très peu. Un résident d'EHPAD privé lucratif non habilité à l'aide sociale si il en a besoin peut demander l'aide sociale au bout de 5 ans.

En cas de désaccord avec une décision d'aide sociale à l'hébergement, le demandeur doit le contester au moyen d'un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO).

L'aide sociale peut être demandée pour l'hébergement chez les accueillants familiaux.

L'aide sociale constitue une avance versée par le conseil départemental. Cette avance peut être récupérée.

- Au décès du bénéficiaire sur la succession;
- Du vivant du bénéficiaire si la situation financière s'améliore ou sur une donation effectuée avant ou après la demande d'aide sociale.

Le département dit être sensible quand les parents ont été défaillant à la situation des enfants. Par exemple les enfants qui ont été placés.



80 milliards d'euros pour les actionnaires du CAC 40

Après les 70 milliards d'euros versés aux actionnaires par les entreprises du CAC 40, la barre des 80 milliards est dépassée cette année comme le rappelle la lettre de Vernimmen. En pleine crise inflationniste, l'outrance n'a aucune limite.

Le CAC 40 déconnecté de la réalité.

Ces résultats sont en totale déconnexion avec ce que les travailleur-se-s vivent au quotidien. En même temps que les 73 milliards de profits en un semestre étaient annoncés, le Parlement débattait d'une loi à 20 milliards d'euros pour tous les français-es, soit moins de 2 mois de profits du CAC 40.

La fête des profiteurs de crise.

En haut du classement des verseurs de dividendes, on retrouve le superprofiteur de crise TotalEnergies qui a versé 13,3 milliards à ses actionnaires. La deuxième place est pour l'entreprise de luxe LVMH avec plus de 7 milliards pour ses actionnaires.

Gaver les actionnaires fragilise les entreprises.

La période est pleine d'incertitude ; guerre en Ukraine, reprise épidémique en Chine, inflation, guerre commerciale font peser une menace forte sur l'économie.

En se servant autant dans les réserves des entreprises, les actionnaires du CAC 40 insultent l'avenir. Car tout ce qui est versé aux actionnaires sort de l'entreprise et réduit donc ses réserves et son matelas de sécurité en cas de problème.

Ils savent qu'en cas de problème, l'Etat sera là pour courir à leur secours.

Les actionnaires « n'investissent pas » ; ils se servent.

Refuser d'augmenter les salaires est insoutenable.

Le pouvoir des entreprises du CAC 40 sur l'ensemble de l'économie est un véritable poison, qui nuit aux salarié-e-s mais également sur les plus petites entreprises qui subissent l'étau des plus grandes.

Pour rappel, 1% des multinationales en France emploient 46% des salarié-e-s en France et représentent 56% de la valeur ajoutée totale. Leur poids dans l'économie française est immense, mais leur responsabilité... quasi nulle !

Conclusion

Les profits et les versements aux actionnaires mirobolants sont une insulte à tous les travailleur-se-s qui subissent un peu plus chaque jour les conséquences de l'inflation et de la faiblesse des salaires. Plusieurs solutions doivent être mises en place d'urgence face à cette indécence. Pour les profits déjà réalisés, il faut les taxer, d'autant plus pour les profiteurs de crise. Ensuite, l'Etat doit intervenir en bloquant certains prix comme celui des carburants : ce sont les actionnaires de Total qui doivent payer, pas le contribuable, ni les travailleur-se-s. Mais l'enjeu fondamental se situe en amont : gagner des hausses de salaires, en commençant par le SMIC à 2000€ bruts, répercuter automatiquement cette hausse dans les branches en renouant avec l'échelle mobile des salaires.. Voilà le seul véritable « partage de la valeur » dont nous souhaitons discuter.



Vie nouvelle

MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

Abonnez-vous !

13,80 € *Offre réservée aux nouveaux abonnés

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Dernière profession : _____

Envoyer ce bulletin accompagné du règlement (13,80€)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Le magazine fait par et pour les retraités

www.ucr.cgt.fr

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre.

SANTÉ. Catastrophe aux urgences

Face au manque de personnels dans les services d'urgence, la réponse du nouveau ministre de la Santé a été d'organiser un filtrage de l'arrivée aux urgences par un appel au préalable au Samu-Centre15. La réaction du Dr Christophe Prudhomme

Le premier élément à dénoncer est l'opération de culpabilisation des patients qui encombreraient les services car ils viendraient pour de la « bobologie ». Il faut tout d'abord souligner que ce terme n'existe pas en médecine et que la gravité d'une situation ne peut pas toujours être évaluée par le patient lui-même. C'est ainsi qu'une affiche placardée par les ARS dans plusieurs régions n'a pas manqué d'interpeller de nombreux médecins. Elle montre une personne aux cheveux blancs qui se tord de douleur et se tient le ventre, et le message indique « *Pour un bobo, j'appelle le 15* ».

Nécessité d'un examen: Tout professionnel de santé, sans être médecin, sait qu'un symptôme de ce type peut être le signe de pathologies qui, sans diagnostic rapide, peuvent entraîner la mort du patient. Or un diagnostic sur une douleur abdominale ne peut se faire par téléphone. Cela nécessite un examen précis incluant la palpation du ventre complétée, si besoin, par une échographie, voire un scanner. Deuxième élément, utiliser les quelques abus, qui ont toujours existé, pour désigner les patients comme boucs émissaires n'a comme seul que de dédouaner les politiques de leurs responsabilités.

Que disent les professionnels de terrain ? D'une part, les patients qui viennent sur leurs deux jambes et qui repartent avec une simple ordonnance, car finalement leur problème n'était pas grave, ne constituent pas le problème. D'autre part, la cause de l'engorgement des urgences est le manque de lits pour les 20 % des patients les plus graves qu'il faut hospitaliser, pour lesquels il n'y a pas de place et qui restent en attente sur des brancards dans les couloirs.

Causes identifiées: Là, les causes sont connues : les 100 000 lits fermés en 25 ans et le manque de personnels qui entraîne actuellement la fermeture de 20 à 30 % des lits, selon les établissements. Par ailleurs, demander aux personnes d'appeler systématiquement le 15 a entraîné, cet été, une surcharge de nombreux standards avec des délais de réponse à l'origine de retards de prise en charge catastrophiques. Car bien entendu, les Samu-Centre 15 ont encaissé une hausse brutale des appels sans moyens supplémentaires suffisants. Des appels pour des arrêts cardiaques, situation où le pourcentage de survie est directement corrélé à la rapidité de l'intervention des équipes de secours, n'ont été décrochés qu'au bout de longues minutes d'attente. La conséquence est claire et peut s'exprimer brutalement : plus besoin d'envoyer des secours, un simple médecin pour signer le certificat de décès suffira !



Déni ministériel: Le plus grave est le déni du ministre de la Santé, pourtant urgentiste, qui s'est félicité, courant septembre, de « l'efficacité » de ces mesures et qui a annoncé qu'il va les pérenniser et les généraliser à l'ensemble du territoire. Cette solution est inacceptable car il s'agit d'entériner la mise en place d'un service public dégradé pour l'ensemble de la population. Pire, dans les zones déjà les plus en difficulté, les médecins ont été remplacés par des infirmiers dans les véhicules d'intervention du Samu. Quelle que soit la qualité de la formation de ces infirmiers et des protocoles qu'ils devront appliquer, il est clair qu'il s'agit de la mise en place d'un service public à plusieurs niveaux, selon les territoires. Ce qui est en contradiction totale avec le droit constitutionnel qui prescrit que l'État doit un traitement égalitaire à tous les citoyens en matière de services publics, quel que soit leur lieu de résidence.

Signalements en cours: Face à cette situation, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale a demandé à ses syndicats d'engager une démarche de signalement aux procureurs de la République de situations de mise en danger des patients et des personnels. Cette démarche semble efficace puisqu'un certain nombre ont demandé à la police d'auditionner les responsables syndicaux en vue d'une instruction. Cela paraît logique au regard des premières plaintes déposées par des familles, comme à Strasbourg, suite à des décès de patients sur des brancards dans les services d'urgence.

Avenir des Services d'Aides à Domicile dans nos communes

Madame, monsieur,

Aujourd'hui, les retraité.e.s représentent un quart de la population française et leurs besoins d'aides adaptées évoluent en fonction de leur état de santé, de leur âge et de leurs choix de vie.

Malheureusement leurs besoins spécifiques sont imparfaitement pris en compte par les pouvoirs publics : État, Sécurité Sociale, départements, communes et CCAS, pour des raisons sociétales, financières, d'investissements ou de choix politiques.

Actuellement, 779 000 personnes de plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'APA, Aide Personnalisée à l'Autonomie, gérée par les Conseils Départementaux et des milliers d'autres classés en GIR 5 et 6 bénéficient d'un plan d'aides financé par les caisses de retraite.

Les besoins sont considérables lorsque l'on sait que 90% des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile pour des raisons de bien-être, de continuité de vie avec des proches, de choix de fin de vie, mais aussi pour des raisons financières car le reste à charge d'une place en EHPAD s'élève en moyenne à 1 957€, somme bien éloignée du montant moyen des pensions. Pour satisfaire cette demande des personnes âgées ou handicapées, le service public d'aide à domicile est un atout considérable, un service indispensable, essentiel, incontournable.

Malheureusement, les services sur le terrain sont à bout de souffle : ils doivent faire face aux difficultés de recrutement, de formation, de coûts tels que l'achat de voitures ou de vélos de service, d'organisation pour assurer la continuité du service en soirée, week-end et jours fériés, pour accompagner des personnes de plus en plus dépendantes, pour planifier des interventions en binômes sur des temps de travail trop courts, pour gérer des personnes désorientées, parfois agressives et aux pathologies complexes. Les plans d'aides accordés sont loin de répondre aux besoins réels et les personnels sont aujourd'hui épuisés et malgré leurs efforts, insatisfaits du service rendu.

Plusieurs Maires ayant décidé de se séparer de la gestion de ce service de proximité, il ne reste plus qu'une vingtaine de CCAS à gérer un SAD sur le Calvados. Et plusieurs Maires se posent la question de leur maintien...

Faire seulement « au mieux » n'est, pour aucun Maire, ni acceptable, ni juste.

Ce secteur public essentiel étant en danger, un collectif associant des CCAS gérant un service d'aide à domicile (SAD), l'intersyndicale des retraité.e.s et des associations s'est constitué dans le Calvados pour alerter les pouvoirs publics.

Il est plus que temps d'agir, de donner les moyens financiers et humains à ces services pour fonctionner afin d'assurer un service de qualité répondant aux besoins réels des personnes aidées et d'être en capacité de prendre en compte les nouvelles demandes d'intervention : l'EHPAD hors les murs, le baluchonnage, la colocation, l'aménagement des lieux de vie.

Certain que vous avez à cœur le maintien du service public sur notre territoire et qu'il est possible de trouver ensemble des solutions pérennes, notre collectif souhaite vous rencontrer pour en discuter selon les modalités qui vous conviendront. Pour le Collectif, Odile LE DISERT le 13/01/2023

Courrier adressé à :

Mesdames et messieurs les Député.e.s du Calvados
Mesdames les Sénatrices et messieurs les Sénateurs du Calvados
Monsieur le président du Conseil Départemental du Calvados,
Madame la Vice-Présidente responsable de la commission autonomie du Conseil départemental
Monsieur le Président de l'Union nationale des CCAS
Madame la Présidente de l'Union départementale des CCAS
Mesdames et messieurs les Maires, président.e.s d'un CCAS-SAD
Copie pour information à mesdames et messieurs les Conseillers départementaux

Le PIG: Programme d'Intérêt Général

Le PIG Programme d'Intérêt Général pour l'efficacité énergétique et l'adaptation des logements aux handicaps a été présenté à la dernière séance plénière du CDCA , les mandatés vous présentent les grandes lignes de ce plan.

Il part du diagnostic suivant : près d'un tiers des logements sur le Calvados sont énergivores soit 94 000 résidences principales, 17% des ménages sont en situation de précarité énergétique.

27% des calvadosiens ont plus de 60 ans, 11% plus de 75ans, leurs logements ne sont pas toujours adaptés au vieillissement, au handicap.

En 2021 : 10 000 personnes vivant à leur domicile étaient bénéficiaires de l'APA dont 73% étaient propriétaires.

Les Travaux pourront être financés en fonction d'un barème se référant au revenu fiscal de référence RFR.

isolation des combles, des murs

Installation pompes à chaleur, chaudière à bois

Installation douches, travaux divers d'intérieurs pour faciliter le maintien à domicile.

Programme départemental sur 3 ans , budget du Conseil Département 7 millions d'€ auquel s'ajoute le budget de l'ANAH 12,4 millions d'€.

Pour tout renseignement contact 09 82 81 63 80

ou site du Conseil Départemental ou assistante sociale de secteur.

Réunions CGT/Retraité(e)s sur des territoires et permanences

Permanence des retraités à l'UD CGT:

20 Février 2023

20 Mars 2023

A partir de 14 h.

Réunion retraité Ul Bayeux

1^{er} mardi de chaque mois 14H30 à 17H00 42 route de Caen 14400 Bayeux

Journée d'étude sur la continuité syndicale

L'USR/CGT du calvados organise une journée d'étude sur la continuité syndicale le 13 avril 2023 à la salle des fêtes de Giberville.

L'objectif de cette journée est que chaque participant reparte avec une vision plus précise du militantisme retraité, de son utilité tant pour l'USR que pour la CGT tout entière.

Les publics visés sont les directions de syndicats, les directions des sections retraités, les futurs retraités, les nouveaux retraités et tous les militants qui souhaitent élargir leur argumentaire pour convaincre leurs camarades ou collègues à poursuivre leurs engagements après l'activité professionnelle.

INDECOSA CGT

Information et Défense des Consommateurs Salariés CGT

À l'ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi sur le développement des énergies renouvelables, qui sera à n'en pas douter, une nouvelle spoliation de biens fonciers dédiés au profit d'une minorité (les magnats de la finance, Total Energies, etc.) au détriment d'une majorité, l'ensemble des usagers de l'électricité et du gaz (PME/PMI, artisans, domestiques), ne devons-nous pas être acteurs d'un large débat mobilisateur sur un possible autre système énergétique. Celui-ci devra reposer sur un service public de proximité faisant de l'utilisateur un véritable abonné et non pas un client, ou un consommateur entièrement à part.



Repas dansant du 17 décembre 2022.

Une vraie réussite!!!



Pour la première fois, l'USR CGT du Calvados organisait un repas dansant le 17 décembre 2022 à la salle Pierre Sémart. 93 personnes ont participé à cette initiative.

De l'avis de beaucoup de participants, ce fut une vraie réussite pour les raisons suivantes :

Présence de camarades CGT que l'on n'a pas souvent l'occasion de rencontrer dans nos différentes autres initiatives (AG, fête de l'usr, manifestations,...),

Musique et restauration très appréciés,

Engagement du collectif bâtisseur important,

Bilan financier positif,

Réalisation de deux nouvelles adhésions.

Cette réussite valide le fait que la culture et les loisirs des retraités sont des portes d'entrée pour faire connaître les valeurs de la CGT puisque deux nouvelles adhésions ont été réalisées lors de cette soirée.

A renouveler l'année prochaine !!!



Bouger avec la poste !

La Poste a supprimé le timbre rouge ce 1er janvier, qu'elle remplace par la e-lettre rouge. Pour envoyer un courrier urgent (censé parvenir le lendemain de son envoi), les usagers doivent désormais passer par le service internet de la Poste. Il faut envoyer sa lettre numériquement, avec des pièces jointes si nécessaire, et c'est la Poste du destinataire qui imprime le courrier et le met sous pli ! Bonjour la confidentialité des correspondances.

Pour envoyer un pli confidentiel urgent, il faut désormais payer le prix fort, lettre recommandée minimum, c'est à dire 6 euros au lieu du tarif déjà prohibitif d'1,50 euros jusqu'au 31 décembre dernier. Le délai d'acheminement du timbre « vert » passe de 2 à 3 jours et son prix augmente. Les facteurs distribueront le courrier chez les usagers qui reçoivent un colis ou de la presse quotidienne, et attendront le délai inscrit sur les enveloppes (3, 4 ou 7 jours) pour le courrier des autres usagers. Que les syndicats y pensent quand ils enverront des courriers ou des tracts papier ! Ça mettra plusieurs jours à arriver ! C'est la nouvelle notion de l'obligation de service public postal universel dans notre pays!

La Poste se targue de faire cela sous couvert d'écologie, pour éviter les camions sur les routes. Mais après avoir supprimé les trains postaux, elle ferme les centres de tri, comme celui de Mondeville, et pour la Basse Normandie, un courrier envoyé à son voisin passera par Rennes avant de revenir dans le village où elle a été postée ! La fermeture des bureaux de Poste et le regroupement des facteurs dans de gros centres de distribution allonge les distances des tournées, avec autant de CO2 émis par les véhicules jaunes. Les véhicules électriques étant trop peu autonomes pour réaliser des parcours de 80km ou plus en livraison.

C'est un désastre social que La Poste amorce avec la mise en place du e-courrier, la réduction du nombre de tournées pourrait entraîner la suppression de 15.000 à 20.000 emplois à minima.

À cela s'ajoute l'exclusion de ce service des usagers en précarité numérique ou résidant dans des zones blanches ou encore éloignées des bureaux de poste qui proposeront ce service toujours plus onéreux et de moins bonne qualité.

Eric Legrain (et la fédé FAPT CGT pour les 2 derniers paragraphes)

LE MONDE D'APRÈS



La retraite, un choix de société !

DEPUIS LE 19 JANVIER, NOUS, RETRAITÉS, SOMMES MASSIVEMENT AU RENDEZ-VOUS POUR FAIRE ENTENDRE RAISON À CE GOUVERNEMENT DES RICHES

Une énième réforme des retraites est proposée, avec la même logique d'allongement de durée de cotisation et de recul de l'âge de départ à la retraite, qui n'a jamais réglé le financement.

A l'inverse ces différentes réformes ont affaibli le niveau des pensions et détérioré fortement le pouvoir d'achat et les conditions de vie des retraités.

Cela prouve bien que ce n'est pas la bonne solution !

Selon le Comité d'Orientation des Retraites (Cor), le système de retraite devrait enregistrer un excédent en 2022, dans la continuité de l'année 2021 (plus 900 millions d'euros).

En 2022, les actions des retraités, avec l'UCR-CGT, ont contraint ce gouvernement et le patronat à revaloriser les pensions de base de 4 % en juillet et les pensions complémentaires de 5,12 % au 1er novembre.

Le compte n'y est pas !

les retraités s'appauvrissent. Le Cor estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait, à terme, baisser de 20 % par rapport à celui des actifs.

- **L'ARGENT EXISTE** pour une revalorisation pérenne des pensions et le financement de notre système actuel de retraite :
- 82 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires,
- 150 milliards d'euros d'aides publiques reçues par les entreprises sous forme d'exonération de cotisations sociales, de baisse d'impôts, etc. sans contrepartie, ni sur l'investissement, ni sur l'emploi, ni sur les salaires. C'est une perte majeure de financement pour la Sécurité sociale.

La CGT a des propositions en matière de retraite :

- pension minimum au niveau du Smic à 2000 € bruts pour tout le monde,
- 60 ans âge légal de départ à la retraite à taux plein et à 55 ans pour toutes celles et tous ceux exerçant un métier pénible,
- prise en compte dans la carrière des années d'études.

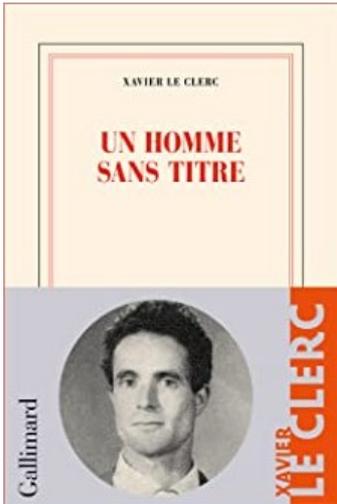
Pour la CGT, il faut aller chercher de nouveaux modes de financement :

- augmentation des salaires, donc plus de cotisations sociales,
- égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- fin des exonérations de cotisations pour le patronat.

L'UCR-CGT, dans l'unité, continuera d'engager toutes ses forces pour imposer une autre réforme des retraites, tout en exigeant une augmentation des pensions, une Sécurité sociale intégrale financée par les cotisations sociales, des services publics de proximité.

L'ensemble des organisations syndicales appellent à agir par la grève et les manifestations.

Un homme sans titre.



"Si tu étais si attaché à ta carte d'ouvrier, c'est sans doute parce que tu étais un homme sans titre. Toi qui es né dépossédé, de tout titre de propriété comme de citoyenneté, tu n'auras connu que des titres de transport et de résidence. Le titre en latin veut dire l'inscription. Et si tu étais bien inscrit quelque part en tout petit, ce n'était hélas que pour t'effacer. Tu as figuré sur l'interminable liste des hommes à broyer au travail, comme tant d'autres avant toi à malaxer dans les tranchées." En lisant *Misère de la Kabylie*, reportage publié par Camus en 1939, Xavier Le Clerc découvre dans quelles conditions de dénuement son père a grandi. L'auteur retrace le parcours de cet homme courageux, si longtemps absent et mutique, arrivé d'Algérie en 1962, embauché comme manœuvre à la Société Métallurgique de Normandie.

Ce témoignage captivant est un cri de révolte contre l'injustice et la misère organisée, mais il laisse aussi entendre une voix apaisée qui invite à réfléchir sur les notions d'identité et d'intégration.

Ignorance du parcours de vie des émigrés que l'on côtoyait dans nos entreprises. Ici, la vie d'un salarié de la SMN. « les invisibles ».

Initiative Culturelle :

Journée à Rouen pour la 8ème édition de l'Armada.

Au prix de 55€ le 13 juin 2023 (50 places disponibles).

Transport Caen/Rouen aller retour en bus + sortie croisière avec le feu d'artifice de 22H à minuit.

Rdv à 15h45 au 8 rue du colonel Rémy à Caen pour un départ à 16h. Retour vers 2h.



**LE RENDEZ-VOUS MONDIAL
DES GRANDS VOILIERS**

PREFET
DE LA SEINE-
MARITIME

NORMANDIE

76
SEINE-MARITIME

metropole
Rouen

Rouen

CCJ ROUEN
METROPOLE

HAROPA
PORT

MAIRIE
NATIONALE
L'ARMADA
ROUEN 2023

Bulletin d'inscription.

Nom:.....

Prénom:.....

tel:.....

Email:.....

APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CALVADOS

LE 31 JANVIER : ON CONTINUE ENSEMBLE !

Retrait de la réforme !



Le 19 janvier dernier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisé-es, mis en grève et ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

A Caen, à Lisieux, à Vire, près de 30000 personnes ont manifesté pour exiger le retrait de cette réforme ! Nous devons amplifier la mobilisation !

LE 19, LES SALAIRES, RETRAITES, PRIVÉS D'EMPLOI ONT CLAIEMENT DIT NON A LA REFORME DES RETRAITES !

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale.

Le monde du travail aspire à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement.

Le message est très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

D'autres solutions existent, elles ont malheureusement été balayées d'un revers de main.

LE GOUVERNEMENT DOIT RETIRER SON PROJET !

L'ensemble des organisations syndicales réaffirme son opposition à la réforme et sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses.



Afin de renforcer et d'inscrire dans la durée cette première mobilisation massive, les organisations syndicales appellent dès à présent à une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle.

Nous appelons les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites et des formes de la mobilisation.

Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale du Calvados appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles

LE 31 JANVIER 2023

SOYONS ENCORE PLUS NOMBREUSES ET NOMBREUX DANS LES MOBILISATIONS !

- 10H30 place Saint-Pierre à CAEN
- 10H00 place François Mitterrand à LISIEUX
- 17H00 place Saint-Patrice à BAYEUX
- 17H30 porte Horloge à VIRE

Non à cette réforme injuste et brutale !
Signez la pétition :

